Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Accord militaire avec l'Ukraine : les députés debout pour trahir la France

Par Karine Bechet-Golovko
Mondialisation.ca, 13 mars 2024
Russie politics

Région : L'Europe, Russie et CEI
Thème: Guerre USA OTAN
Analyses: UKRAINE

Macron a organisé hier un show à l'Assemblée nationale, avec une parodie d'adoubement démocratique de l'Accord de coopération militaire irrégulièrement signé avec Zelensky. Nous avons eu droit à un grand moment d'unité atlantiste, faute d'être nationale, face à l'ambassadeur ukrainien, où Attal a terminé son discours faussement patriotique par le cri nazi *Slava Ukraine,* cette Gloire à l'Ukraine déclamée par les collaborateurs nazis de la Seconde Guerre mondiale. Un relent des années 30 plane sur la France … nauséabond et écoeurant.

A la mi-février, Macron signait avec Zelensky un Accord de sécurité, autrement dit un accord de coopération militaire, qui prévoit l'implication de la France sans limite dans le conflit atlantico-russe, qui se déroule en Ukraine. Notamment, une charge financière de 3 milliards d'euros est prévue. (voir notre article ici)

De manière assez surprenante, juridiquement, l'accord n'a pas été ratifié (adopté) par le Parlement, mais uniquement signé par le Président. Ce qui surprend sérieusement, puisque, au minimum, il engage les finances publiques.

Certaines voix politiques se sont levées contre ce qui ressemble beaucoup à un excès de pouvoir de l'exécutif, qui entache cet accord international d'irrégularité. Ainsi, le sénateur

Les Républicains Alain Houpert et le député et président de Debout la France Nicolas Dupont -Aignant ont saisi en référé le Conseil d'Etat. Si la conclusion des accords internationaux ressort en général des actes de gouvernement, autrement dit d'actes politiques ne pouvant être contrôlés par le juge, quel qu'il soit, la compétence pour les signer est un acte détachable, élément juridique de la procédure. Et le Conseil d'Etat a déjà reconnu à plusieurs reprises et de manière constante sa compétence pour vérifier cet aspect. Les médias nous trouvent déjà des constitutionnalistes pour expliquer que ce recours a peu de chances d'aboutir, ce qui est vrai. Pourtant ces experts n'osent pas dire le fond du problème : la France a été mise en guerre par ce Gouvernement et il y a peu de chances que le juge administratif suprême ait le courage de s'opposer frontalement au pouvoir dans ce contexte. L'indépendance de la justice a des limites … dictées par l'instinct de conservation.

Afin de faire semblant de consulter les représentants du peuple et donner un peu de légitimité, afin de compenser le manque de légalité, le Gouvernement a fait son show devant une Assemblée docile. Le trio de choc Attal, Lecornu et Séjourné sont mis sur le devant de la scène et répètent les mêmes arguments, que ceux déjà testés sur les plateaux télé. Déjà 7 pays ont conclu ces Accords, donc tout va bien. La Russie ne doit pas récupérer les céréales ukrainiennes – bel argument, en défense des intérêts des groupes internationaux comme Monsanto, qui favorisent la culture des céréales OGM. Cela vaut bien une guerre … La Russie ne peut pas gagner – c'est-à-dire, l'OTAN ne peut pas perdre, car la globalisation ne peut pas perdre. Donc, la France va s'engager toujours plus loin. Etc, etc, etc.

Et le vote fut sans aucune surprise, alors que pourtant il n'avait aucune incidence sur la validité de l'accord déjà signé avec l'Ukraine, puisqu'il était organisé dans le cadre de l'article 50-1 (vote sans engagement de responsabilité) et non 53 (adoption des accords internationaux) de la Constitution, comme l'a noté l'ancien sénateur Yves Pozzo.

Devant l'ambassadeur d'Ukraine, les députés debout applaudissent, pendant qu'Attal ose parler de la grande résistance des Ukrainiens, envoyés au massacre, ayant été bafoués, trahis, utilisés, conduits à détruire leur pays par les « conseillers », qui ont pris le pays en main à la suite de la chute de l'URSS. L'on comprend mieux que pour « parler la même langue », puisque l'expression est à la mode, il ait fallu terminer dans un souffle par un cri nazi, pour satisfaire la « résistance » de l'ambassadeur d'Ukraine.

[Résultat du vote](), qui a été annoncé par les députés eux-mêmes avant la séance. Le RN a définitivement disparu de la scène politique, il ne sait que s'abstenir lors des grandes questions et devient la poire de frappe du Gouvernement. Pourquoi se gêner en effet devant tant de faiblesse et de veulerie ? Seuls les députés communistes et France Insoumise votent contre. Les autres, comme un seul homme, se préparent à marcher au son des bottes. Sans même comprendre, pour la plupart de quoi il s'agit. Leur monde poudré et ouaté s'arrête aux tapisseries des salons. Ils ne survivront pas une demi-heure à une véritable guerre mondiale. Ces gens n'ont strictement aucun instinct de survie. Et entraînent le pays avec eux.

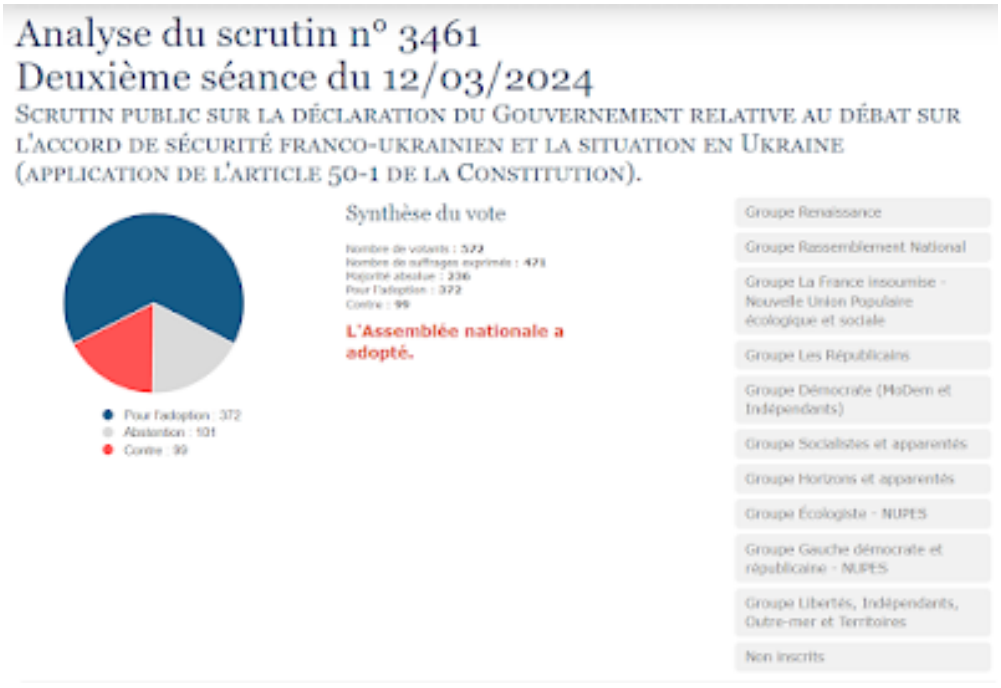

Triste journée pour notre pays, dont les conséquences sont encore à estimer. Les députés français ont majoritairement trahi la France. *Une fois n'est pas coutume …* Mais ce n'est pas la première fois et cela est bien devenu une coutume. Un relent nauséabond s'étend sur notre pays, s'infiltre dans nos institutions et nos demeures, s'insinue dans nos coeurs et nos esprits …

Comme l'écrivait Maupassant en son temps dans *Boule de suif* :

> « Il y avait quelque chose dans l'air, quelque chose de subtil et d'inconnu. Une atmosphère étrangère intolérable, comme une odeur répandue, l'odeur de l'invasion. Elle emplissait les demeures et les places publiques (…)«

Elle emplit l'Assemblée nationale.

Karine Bechet-Golovko

La source originale de cet article est Russie politics
Copyright © Karine Bechet-Golovko, Russie politics, 2024

Articles Par : **Karine Bechet-Golovko**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca